



REGLEMENT SPECIFIQUE U15

Saison 2021/2022

Préalable : Contexte Covid-19

Vu l'incertitude actuelle, concernant la présence ou non du Covid-19, et l'incapacité d'en présager son avenir, ce règlement établi pour un fonctionnement dans un cadre « normal », pourra être remis en question, par l'évolution du contexte sanitaire qui nous serait imposé. Dans ce cadre, si des adaptations ponctuelles s'avéraient nécessaires, elles feront l'objet d'une nouvelle diffusion du document.

SPECIFICITES DE LA PREMIERE PHASE DISTRICT U15 (pré-territoire):

Licenciés : U15G, U14G, U13G (max 3) / **Licenciées** : U16F, U15F, U14F, U13F (max 3)

Pratique : 11X11

Aire de jeu : Terrain entier

Temps de jeu : 2 X 40'

Ballons : Taille 5

Victoire : 3 points **Nul** : 1 point **Défaite** : 0 point **Forfait ou Pénalité** : - 1 point

ORGANISATION DE LA SAISON :

PHASE 1 (Pré-territoire):

La phase District pré-territoire se déroulera du 18 septembre au 18 décembre 2021.

Les équipes seront réparties en deux niveaux, une poule D1 avec 5 équipes et une poule D2 avec 5 équipes. Les compositions des poules se fera en fonction des vœux émis par les clubs (ou ententes) lors des engagements de début de saison.

Un club (ou entente) ne peut être représenté que par une seule équipe en D1.

Les rencontres de ces 2 championnats se joueront en matchs **ALLER/RETOUR**.

A l'issue de cette première phase, les trois premiers clubs (ou ententes) de D1 accéderont à la phase territoire afin de jouer une potentielle qualification en troisième phase Play-off pouvant permettre une accession au championnat U16 R2.

Les équipes restantes seront reversées en PHASE 2 DISTRICT (4ème et 5 ème de D1 ainsi que l'intégralité de la poule de D2).

PHASE 2 DISTRICT :

La deuxième phase départementale sera composée d'une poule unique regroupant les équipes (ou ententes) n'étant pas qualifiées pour la phase 2 territoire.

Les rencontres de ce championnat se joueront en match **ALLER**.

PHASE 2 TERRITOIRE :

Les clubs classés premier, second et troisième de la première phase District seront reversés dans une poule de 10 équipes dans une seconde phase Territoire (3 Gers, 4 Hautes-Pyrénées, 3 Haute-Garonne) joués en matchs Aller/Retour du 15 janvier au 28 mai 2022.

Les clubs classés premier et second de cette poule Territoire accéderont à la troisième phase Play-Off pour jouer une potentielle accession en U16 R2.

Le premier club gersois classé dans cette poule Territoire obtiendra le titre honorifique de Champion du Gers.

PHASE 3 TERRITOIRE :

Les clubs classés premier, second et troisième de la seconde phase Territoire seront reversés dans des poules Play-Off de 3 équipes se jouant en match Aller.

Les clubs terminant premiers des différentes poules accéderont au championnat U16 R2.

REGLES DE DEPARTAGE DES EQUIPES :

En cas d'égalité de points, entre 2 ou plusieurs équipes, le départage sera établi de la façon suivante, en prenant en compte également la notion de coefficient points/matches dans le cas où les équipes n'auront pas joué le même nombre de rencontres, dû à l'arrêt des compétitions :

- 1/ Le nombre de points obtenus dans les confrontations directes
- 2/ Le goal-average particulier dans les confrontations directes
- 3/ Le goal-average général
- 4/ Meilleure attaque général
- 5/ Meilleure défense général
- 6/ Tirage au sort

COUPE DU GERS U15 « Jean-Luc GARNIER »

Décision à venir

COUPE D'OCCITANIE U15 : Annulée cette saison

DIVERS :

En cas d'arrêt municipal, les rencontres seront inversées, dans la mesure où le terrain du club adverse est libre. En ce qui concerne les ententes, il est fait obligation de jouer la rencontre sur un des terrains de l'entente (prévoir plusieurs terrains de repli). Si aucun de ces terrains n'étaient disponibles, la rencontre sera inversée.

De même, en Phase 2 lors des matchs Aller, en cas d'arrêt municipal, les rencontres seront inversées, dans la mesure où le terrain du club adverse est libre. Idem que précédemment pour les ententes.

NOTA : *Une rencontre sera considérée comme reportée **UNIQUEMENT** après étude des différentes possibilités de repli et validation du responsable district U15. Un club congédiant ses joueurs avant la validation officielle, alors qu'une solution permettant la tenue du match est trouvée, verra son match déclaré perdu par pénalité.*

Le Championnat U15 et la Coupe du Gers U15 seront régis par la FMI. Le club recevant devra fournir une tablette le jour du match, et devra avoir à disposition, une feuille de match papier en cas de dysfonctionnement de la FMI.

Tous les cas non prévus seront précisés au vu des engagements, ou détaillés au fur et à mesure de l'avancement de la compétition, et/ou tranchés par la commission en charge de la compétition, et si nécessaire par le Comité Directeur du District du Gers.

Le dispositif « Carton Vert » sera mis en place cette saison sur le championnat U15 District.

ANNEXE

Engagements

D1

Auch Football 2
ESA / AJA 1
Gers Foot Sud 1
FC L'Isle Jourdain 1
SCPAS 1

D2

AGS 2
Castera-Vic 1
ESA / AJA 2
Nord Lomagne
Gers Foot Sud 2